



Pension alimentaire au nom de l'enfant majeur(18 ans)

Par **golgoth jp**, le **09/01/2013 à 21:31**

bonjour, actuellement j ai 18 ans et j ai un gros probleme, mes parents ne peuvent pas s'entendre, le probleme a toujours ete la pension alimentaire car mon pere pense que ma mere profite de la pension et que je n en "profite" pas, et de l autre cote ma mere a de faibles revenus et ne peut plus vivre sans pension alimentaire car elle se repose en grande partie dessus, j aimerais savoir si il m est possible de faire une demande aupres d un tribunal pour pouvoir obtenir a mon nom la pension alimentaire en passant un accord avec mes parents par ecrit ou autres solutions si il en existe?
merci d'avance

Par **Marion2**, le **10/01/2013 à 08:55**

Bonjour,
Vous êtes majeur, et vous êtes tout-à-fait en droit de demander que la pension alimentaire vous soit versée directement.
Il faut adresser un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.
Vous n'avez pas besoin d'accord écrit de vos parents.

Joignez à votre demande copie du premier jugement indiquant le montant de la PA ainsi qu'un justificatif de votre situation actuelle (certificat de scolarité...).

Cordialement.